

Aperçus économiques

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

par Wen-Hao Chen et René Morissette

Date de diffusion : le 22 septembre 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

par Wen-Hao Chen et René Morissette

Le présent article d'*Aperçus économiques* vise à examiner comment les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz au cours des dernières années s'en sortent après avoir perdu leur emploi. L'analyse repose sur le Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre de Statistique Canada. L'étude montre que, pour de nombreux travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz, la perte d'emploi entraîne une baisse de revenu d'emploi substantielle et persistante. Cependant, trois ans ou cinq ans après la suppression d'emploi, une proportion considérable de travailleurs déplacés dans cette industrie gagnent plus que ce qu'ils gagnaient l'année précédant la perte de leur emploi. Réunis, ces résultats ne soutiennent pas l'hypothèse selon laquelle **tous** les travailleurs déplacés des secteurs de production d'énergie subissent une baisse substantielle de revenu d'emploi après avoir perdu leur emploi. Ils n'appuient pas non plus l'hypothèse selon laquelle **tous** les travailleurs déplacés de ces secteurs vivent une transition sans heurt vers un nouvel emploi après avoir perdu leur emploi.

Au cours des vingt dernières années, on a observé de fortes fluctuations des prix du pétrole et d'autres marchandises. Du début des années 2000 à 2008, les prix du pétrole ont plus que doublé, avant de diminuer pendant la récession de 2008-2009 et de baisser de façon marquée après 2014. Ces baisses des prix ont entraîné une hausse des taux de mises à pied permanentes dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada, surtout au cours des dernières années (graphique 1).

Les prix du pétrole ont également fortement diminué en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et du fait que la Russie et l'Arabie saoudite ne sont pas parvenues à un accord pour limiter la production (Wang, 2020). Ces faits nouveaux ont été associés à une baisse de l'emploi dans les entreprises menant des activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière. En effet, de janvier à mai 2020, le nombre d'employés dans ces entreprises a baissé pour passer d'environ 71 600 à 51 500 (Statistique Canada, tableau 14-10-0220-01)¹.

Parallèlement, les pressions de plus en plus grandes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ont amené certaines administrations nationales à réfléchir à des stratégies visant à

1. Le nombre d'employés dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz est passé d'environ 56 200 en janvier 2020 à 54 600 en mai 2020.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

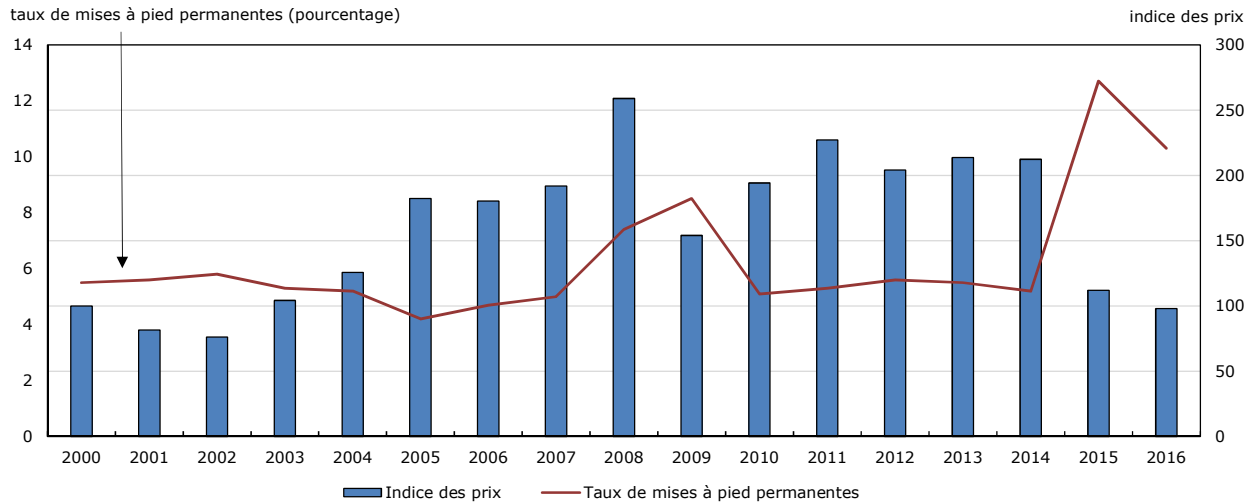
diminuer leur dépendance économique envers des industries comme l'extraction de charbon et l'extraction de pétrole et de gaz. Réunis, ces faits nouveaux soulèvent la question suivante : comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie (p. ex. le pétrole et le gaz, les centrales thermiques alimentées au charbon) s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? La perte d'emploi entraîne-t-elle, pour la majorité de ces travailleurs déplacés, une diminution substantielle du revenu réel à court terme et à moyen terme, ou la plupart des travailleurs déplacés vivent-ils une transition sans heurt d'un emploi à un autre après avoir perdu leur emploi? À l'heure actuelle, on ne connaît pas la réponse à cette question qui est importante, puisqu'elle oriente les discussions sur les difficultés (ou l'absence de difficultés) auxquelles les travailleurs déplacés de ces secteurs doivent faire face lorsqu'ils perdent leur emploi.

Cet article a pour objectif de répondre à cette question pour un groupe particulier de travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont été déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz au cours des dernières années. Pour y parvenir, on a utilisé le Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre (FDLMO) de Statistique Canada, constitué de riches données administratives qui portent virtuellement sur tous les employés au Canada. L'étude vise la période allant de 1995 à 2016 et met l'accent sur les mises à pied **permanentes**, qui tiennent compte des pertes d'emploi². Dans cette étude, **l'industrie du pétrole et du gaz** désigne les deux industries suivantes : a) l'extraction de pétrole et de gaz; b) les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière³. Le terme « **activités connexes de soutien** » est utilisé pour désigner les employés ou les entreprises menant des activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.

-
2. Une mise à pied temporaire se produit lorsque le travailleur mis à pied retourne travailler pour la même entreprise au cours de l'année de la mise à pied ou de l'année suivante. Autrement, une mise à pied est jugée permanente. Chen et Morissette (2020) réalisent une étude semblable pour les travailleurs déplacés de l'industrie de l'extraction de charbon.
 3. Idéalement, on voudrait exclure de l'analyse les industries suivantes : forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz) et d'autres activités de soutien à l'extraction minière. Puisque le FDLMO renferme des renseignements sur l'industrie uniquement au niveau à quatre chiffres, il n'est pas possible de le faire.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Graphique 1
Indice des prix des produits énergétiques et du pétrole et taux de mises à pied permanentes dans l'industrie du pétrole et du gaz, 2000 à 2016



Note : Taux de mises à pied permanentes chez les employés âgés de 20 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre; tableau CANSIM 329-0074.

De 2014 à 2015, les taux de mises à pied permanentes dans l'industrie du pétrole et du gaz ont plus que doublé

De 1995 à 2014, les taux de mises à pied permanentes dans l'industrie du pétrole et du gaz se sont situés autour de 6 %. Alors que les prix du pétrole ont fortement baissé après 2014, les taux de mises à pied permanentes dans cette industrie ont augmenté, s'élevant à 12,7 % en 2015 et à 10,3 % en 2016, comparativement à 5,2 % en 2014. Par conséquent, environ 25 500 travailleurs âgés de 20 à 64 ans ont perdu leur emploi dans l'industrie du pétrole et du gaz en 2015, ce qui représente une hausse par rapport à 10 600 en 2014.

Les taux de perte d'emploi étaient beaucoup moins élevés dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz que dans celle des activités connexes de soutien. De 1995 à 2016, les taux de mises à pied permanentes dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz étaient, en moyenne, environ 8 points de pourcentage moins élevés qu'ils l'étaient dans l'industrie des activités connexes de soutien (graphique 2)⁴. Une partie de la différence s'explique par le fait que les grandes entreprises, qui ont tendance à afficher des taux de mises à pied permanentes relativement bas, sont plus présentes dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz que dans celle des activités connexes de soutien⁵.

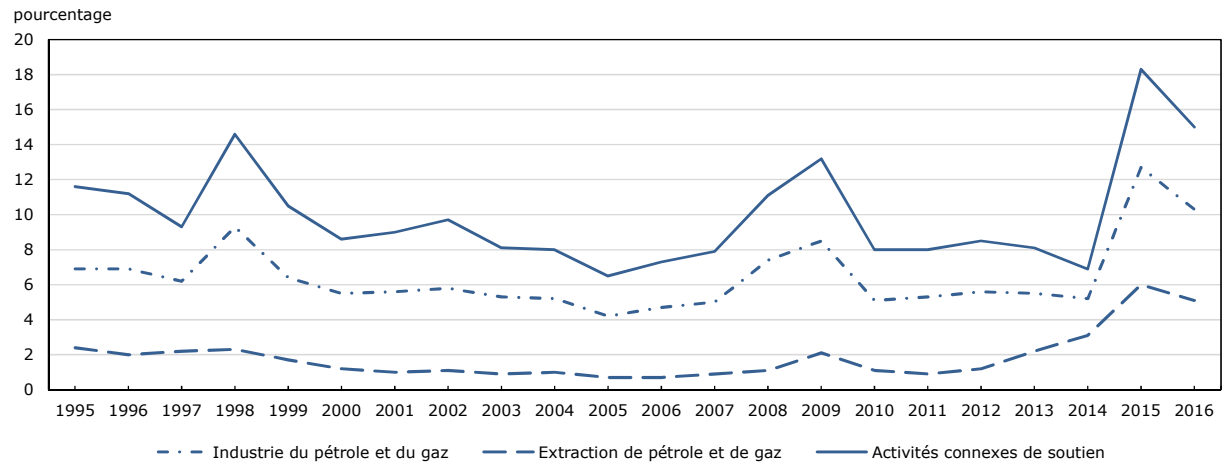
4. Au cours de la période allant de 1995 à 2016, environ 65 000 travailleurs âgés de 20 à 64 ans occupaient, en moyenne, un emploi principal dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz. Les estimations correspondantes pour les activités connexes de soutien équivalaient à 88 000.

5. Selon des données de l'Enquête sur la population active, entre 1998 et 2000, 61 % des employés âgés de 20 à 64 ans travaillant dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz étaient à l'emploi d'entreprises comptant au moins 500 employés. Le pourcentage correspondant pour leurs homologues menant des activités connexes de soutien était de 42 %.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Graphique 2

Taux de mises à pied permanentes dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et l'industrie des activités connexes de soutien, 1995 à 2016



Note : Taux de mises à pied permanentes chez les employés âgés de 20 à 64 ans. L'industrie du pétrole et du gaz comprend : a) l'extraction de pétrole et de gaz; b) les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.

Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

La plupart des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz ont trouvé un emploi au cours de l'année suivant la perte d'emploi

La plupart des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz entre 1995 et 2016 ont trouvé un emploi rémunéré au cours de l'année suivant la perte d'emploi. Cependant, la probabilité d'avoir un emploi rémunéré l'année suivant la perte d'emploi variait au fil du temps. Moins des deux tiers des travailleurs mis à pied dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz en 2015 ou en 2016 occupaient un emploi rémunéré l'année suivante (graphique 3). En revanche, environ les trois quarts de leurs homologues mis à pied dans cette industrie entre 1996 et 2014 avaient réussi à trouver un emploi rémunéré au cours de l'année suivant la perte d'emploi. Ces différences substantielles laissent supposer que le degré auquel les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz réussissent sur le marché du travail **peu de temps** après avoir perdu leur emploi dépend, non seulement des conditions macroéconomiques au moment de la suppression d'emploi, mais aussi du dynamisme de l'industrie du pétrole et du gaz.

Parmi tous les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz entre 2005 et 2015 et ayant retrouvé un emploi au cours de l'année suivant la perte d'emploi, la grande majorité, soit environ 80 %, ont trouvé un nouvel emploi **en dehors** de l'industrie du pétrole et du gaz (tableau 1). Près de 29 % d'entre eux ont trouvé un nouvel emploi dans le secteur de la construction, tandis qu'environ 18 % et 7 % ont trouvé un nouvel emploi dans les industries des services hautement spécialisés⁶ et dans le secteur de la fabrication, respectivement.

Tableau 1

Industrie dans laquelle le nouvel emploi a été trouvé au cours de l'année suivant la perte d'emploi — travailleurs mis à pied de manière permanente dans l'industrie du pétrole et du gaz entre 2005 et 2015 et ayant trouvé un nouvel emploi au cours de l'année suivant la perte d'emploi

Industrie dans laquelle le nouvel emploi a été trouvé	Extraction de charbon ou autre activité minière	Industrie du pétrole et du gaz	Construction	Fabrication	Services hautement spécialisés	Services peu spécialisés	Administrations publiques, services et santé			Total
							Autre	Autre	Autre	
pourcentage										
Industrie du pétrole et du gaz ¹	2,4	19,2	28,8	7,0	18,4	6,4	5,0	12,7	100,0	
Extraction de pétrole et de gaz	1,5	25,3	9,0	6,0	27,1	6,7	9,4	14,9	100,0	
Activités connexes de soutien	2,6	18,4	31,5	7,2	17,3	6,3	4,4	12,4	100,0	

1. L'industrie du pétrole et du gaz comprend l'extraction de pétrole et de gaz et les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.

Note : L'industrie du pétrole et du gaz comprend l'extraction de pétrole et de gaz et les activités connexes de soutien. Travailleurs mis à pied de manière permanente âgés de 20 à 63 ans au cours de l'année de la perte d'emploi.

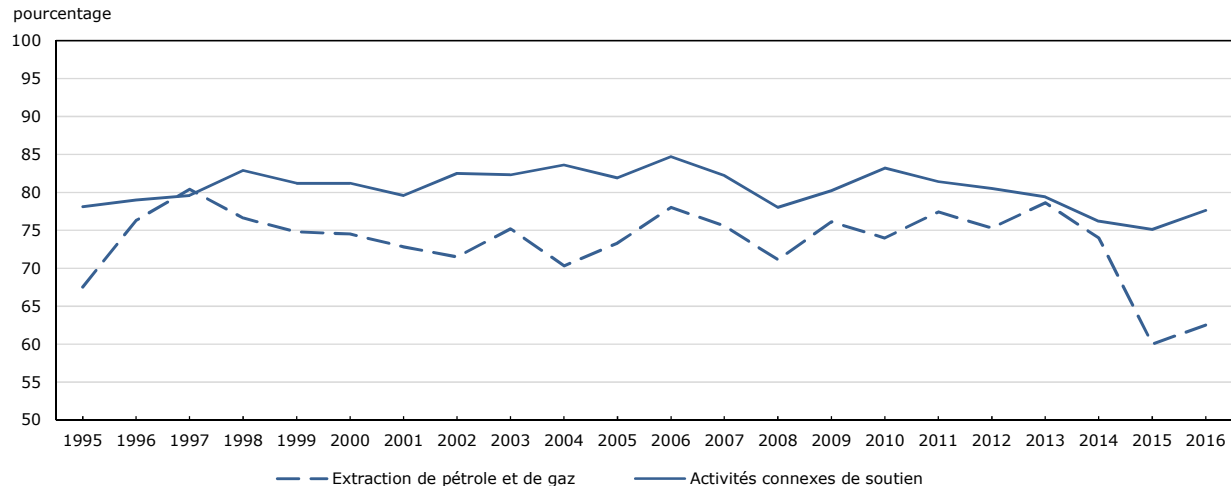
Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

6. Dans la présente étude, les services hautement spécialisés comprennent les industries suivantes : transport et entreposage, industrie de l'information et industrie culturelle, finance et assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques, gestion de sociétés et d'entreprises, services administratifs et services de soutien, services de gestion des déchets et d'assainissement. Les services peu spécialisés comprennent le commerce de détail, ainsi que les services d'hébergement et de restauration. Selon des données de l'Enquête sur la population active, parmi tous les employés âgés de 20 à 64 ans travaillant dans l'industrie des services hautement spécialisés, 36 % avaient un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur en 2015. Le pourcentage correspondant pour les employés des services peu spécialisés était de 16 %.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Graphique 3

Pourcentage des travailleurs mis à pied, âgés de 20 à 64 ans, ayant un emploi rémunéré au cours de l'année suivant la perte d'emploi



Note : Par activités connexes de soutien, on entend les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.
Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Environ la moitié des travailleurs déplacés de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011 ont subi une baisse d'au moins 30 % de leur revenu à court terme

Parmi les grands enjeux de la suppression d'emploi, il y a le fait d'établir si les travailleurs déplacés subissent des pertes de revenu d'emploi substantielles et persistantes (Jacobson, Lalonde et Sullivan, 1993; Morissette, Zhang et Frenette, 2007; Morissette, Qiu et Chan, 2013; Morissette et Qiu, 2020). Si le revenu d'emploi diminue peu de temps après la perte d'emploi, est-il rapidement récupéré? S'écoule-t-il de nombreuses années avant que le travailleur retrouve le salaire qu'il gagnait avant que son emploi soit supprimé? Il est crucial de répondre à ces questions pour connaître l'ampleur des coûts d'adaptation auxquels les travailleurs déplacés doivent faire face.

Le tableau 2 porte sur cette question et montre les variations en pourcentage en ce qui concerne les salaires et traitements annuels réels que connaissent les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz. Les variations en pourcentage des salaires annuels réels sont calculées de l'année précédant la perte d'emploi : a) à l'année suivant la perte d'emploi; b) à trois ans après la perte d'emploi; c) à cinq ans après la perte d'emploi. Puisque la perte d'emploi peut entraîner de longues périodes de non-emploi, les travailleurs mis à pied qui n'ont pas de revenu d'emploi après avoir perdu leur emploi sont compris dans l'analyse, tant qu'ils ont présenté une déclaration de revenus au cours des années suivant la suppression d'emploi. Pour tenir compte de toute inquiétude au sujet d'un départ à la retraite précoce cinq ans après la perte d'emploi, l'échantillon

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

ne comprend que les travailleurs âgés de 25 à 49 ans au moment de la perte d'emploi (qui sont donc âgés de 30 à 54 ans cinq ans après la perte d'emploi)⁷.

Le tableau 2 montre que les baisses médianes en pourcentage des salaires et traitements annuels des travailleurs mis à pied dans les entreprises d'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011 s'élevaient à 29 %, de l'année précédant la perte d'emploi à l'année suivant la perte d'emploi. Les baisses correspondantes pour les travailleurs mis à pied dans l'industrie des activités connexes de soutien étaient inférieures (16 %). Selon ces chiffres, environ la moitié des travailleurs mis à pied dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011 ont vu leurs salaires et traitements annuels baisser **d'au moins 30 %** à court terme.

Les baisses médianes des salaires et traitements annuels réels des travailleurs déplacés de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011 s'élevaient à environ 19 500 \$ (en dollars de 2016) à court terme, soit plus du double des baisses médianes (d'environ 7 400 \$) subies par les travailleurs mis à pied dans les entreprises menant des activités connexes de soutien⁸.

Les tableaux 2 et 3 mettent également en relief la diversité des variations de revenus d'emploi que subissent les travailleurs mis à pied. Parmi tous les travailleurs mis à pied dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011, le quart ont subi une baisse de leur revenu d'emploi d'au moins 54 800 \$ à court terme. Le montant correspondant pour les travailleurs mis à pied dans l'industrie des activités connexes de soutien était d'environ 33 200 \$.

En revanche, 1 travailleur déplacé de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz sur 4 a vu son revenu d'emploi **augmenter** d'au moins 6 000 \$ de l'année précédant la perte d'emploi à l'année après celle-ci. Dans le même ordre d'idées, le quart des travailleurs mis à pied dans l'industrie des activités connexes de soutien ont vu leur revenu d'emploi augmenter d'au moins 16 200 \$ à court terme. La majorité des travailleurs mis à pied, mais pas tous, ont donc subi une baisse de leur revenu d'emploi à court terme.

7. Les travailleurs mis à pied doivent également avoir reçu des salaires et traitements au cours des quatre années précédant la perte d'emploi et avoir présenté une déclaration de revenus au cours des neuf années de la période allant des trois années précédant la perte d'emploi aux cinq années suivant la perte d'emploi.

8. Les quantiles des variations de revenus et des variations de revenus en pourcentage sont calculés séparément. L'ensemble des personnes se trouvant dans le quartile inférieur de la répartition des variations de revenus n'est donc pas nécessairement le même que l'ensemble des personnes se trouvant dans le quartile inférieur de la répartition des variations de revenus en pourcentage.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Même si les variations de revenus d'emploi sont plus favorables à long terme, de nombreux travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz subissent une baisse de leur revenu d'emploi cinq ans après avoir perdu leur emploi

Alors que le temps écoulé depuis la perte d'emploi augmente, les travailleurs déplacés ont plus d'occasions de chercher d'autres emplois. Pour cette raison, on pourrait s'attendre à ce que les variations de revenus d'emploi soient plus favorables à moyen terme qu'à court terme.

Les tableaux 2 et 3 montrent que c'est bien le cas. Selon le tableau 3, trois ans après la perte d'emploi, la variation médiane du revenu d'emploi qu'ont observé les travailleurs déplacés de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011 était légèrement positive (environ 1 000 \$). La variation médiane correspondante en ce qui concerne le revenu d'emploi de leurs homologues mis à pied dans l'industrie des activités connexes de soutien était d'environ 4 000 \$.

Malgré tout, le quart des travailleurs mis à pied dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ont vu leurs salaires et traitements annuels baisser d'au moins 32 000 \$ trois ans après la perte de leur emploi. Puisque les prestations d'assurance-emploi couvrent généralement les travailleurs mis à pied pendant environ un an seulement, ce résultat laisse entendre que, pour un groupe considérable de travailleurs déplacés, les baisses substantielles de revenus d'emploi persistent même une fois que les prestations d'assurance-emploi ne sont plus versées.

La persistance des baisses de revenus d'emploi chez certains travailleurs déplacés est observée même cinq ans après la perte d'emploi. Parmi tous les employés mis à pied dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz entre 2009 et 2011, le quart ont vu leurs salaires et traitements annuels baisser d'au moins 36 800 \$ cinq ans après la perte d'un emploi. Dans le même ordre d'idées, parmi tous les travailleurs mis à pied dans l'industrie des activités connexes de soutien entre 2009 et 2011, le quart ont observé une baisse de leur revenu d'au moins 26 800 \$ au cours de cette période. À l'autre extrémité du spectre, le quart des travailleurs déplacés dans ces deux industries ont vu leurs salaires et traitements annuels augmenter d'au moins 32 000 \$ de l'année précédant la perte d'emploi à la cinquième année suivant la perte de celui-ci.

Tableau 2
Variation en pourcentage des salaires et traitements annuels réels (en dollars de 2016) après la perte d'emploi, travailleurs âgés de 25 à 49 ans mis à pied entre 2009 et 2011

Centile de la répartition des variations de revenus en pourcentage	Année t-1 à année t+1			Année t-1 à année t+3			Année t-1 à année t+5		
	25 ^e	50 ^e	75 ^e	25 ^e	50 ^e	75 ^e	25 ^e	50 ^e	75 ^e
	pourcentage								
Travailleurs mis à pied dans :									
Industrie du pétrole et du gaz	-65,1	-17,3	34,2	-43,9	7,1	73,0	-55,4	0,7	70,3
Extraction de pétrole et de gaz	-77,8	-29,4	10,7	-47,0	1,3	57,0	-59,9	2,0	67,8
Activités connexes de soutien	-63,9	-15,9	36,6	-43,5	7,9	74,3	-55,0	0,7	70,6

Note : L'année t représente l'année de la perte d'emploi. L'industrie du pétrole et du gaz comprend : a) l'extraction de pétrole et de gaz; b) les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.

Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Tableau 3
Variation des salaires et traitements annuels réels (en dollars de 2016) après la perte d'emploi, travailleurs âgés de 25 à 49 ans mis à pied entre 2009 et 2011

Centile de la répartition des variations de revenus	Année t-1 à année t+1			Année t-1 à année t+3			Année t-1 à année t+5		
	25 ^e	50 ^e	75 ^e	25 ^e	50 ^e	75 ^e	25 ^e	50 ^e	75 ^e
en dollars de 2016									
Travailleurs mis à pied dans :									
Industrie du pétrole et du gaz	-34 840	-8 116	15 441	-22 120	3 739	33 032	-27 447	355	32 453
Extraction de pétrole et de gaz	-54 752	-19 497	5 965	-31 752	951	34 503	-36 807	1 309	43 413
Activités connexes de soutien	-33 249	-7 364	16 211	-21 467	4 013	32 870	-26 838	310	31 552

Note : L'année t représente l'année de la perte d'emploi. L'industrie du pétrole et du gaz comprend : a) l'extraction de pétrole et de gaz; b) les activités connexes de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière.

Source : Statistique Canada, Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Selon des analyses multivariées, les travailleurs déplacés les plus susceptibles d'observer une baisse (hausse) de leur revenu d'emploi d'au moins 25 000 \$ cinq ans après la perte de leur emploi sont relativement plus âgés (plus jeunes), ont beaucoup (peu) d'ancienneté et se trouvent dans les quintiles supérieurs (inférieurs) de la répartition des revenus⁹.

Réunis, les chiffres fournis dans les tableaux 2 et 3 mettent en évidence le fait que les conséquences financières de la perte d'un emploi ne sont pas uniformes pour tous les travailleurs déplacés. Qu'ils perdent leur emploi dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ou dans celle des activités connexes de soutien, ce ne sont pas tous les travailleurs déplacés qui subissent des baisses de revenus d'emploi. Cependant, même cinq ans après la perte d'emploi, une grande proportion de travailleurs déplacés ont un revenu d'emploi beaucoup plus bas qu'avant la perte de leur emploi. Ce résultat ne se limite pas à l'industrie du pétrole et du gaz. Il est, de manière générale, observé ailleurs dans l'économie (Morissette et Qiu, 2020).

Il faut souligner que les chiffres figurant dans les tableaux 2 et 3 ne mettent en évidence que les baisses de revenus d'emploi **observées** que les travailleurs mis à pied ont subies; ils ne tiennent pas compte de la croissance des revenus que les travailleurs déplacés auraient enregistrée s'ils n'avaient pas perdu leur emploi. Par conséquent, les **baisses** de revenus d'emploi montrées dans les tableaux 2 et 3 représentent une borne inférieure des **pertes** de revenus d'emploi (c.-à-d. les baisses de revenus plus la croissance des revenus perdue) des travailleurs déplacés dans l'industrie du pétrole et du gaz. De la même façon, les chiffres ne tiennent pas compte de la possibilité que le fait d'offrir des incitatifs pour une économie verte au cours des prochaines années puisse créer de nouvelles occasions d'emploi pour certains travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz.

Conclusion

Les efforts déployés pour assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ont soulevé des questions, à savoir si les travailleurs déplacés dans les secteurs de production d'énergie risquent de subir des baisses de revenus d'emploi substantielles après avoir perdu leur emploi. De manière plus optimiste, on peut considérer que les travailleurs déplacés dans ces secteurs peuvent être en mesure de faire une transition sans heurt vers des secteurs « verts »,

9. Les résultats sont offerts sur demande.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

comme les industries des panneaux solaires ou du recyclage, et peuvent ne pas subir de conséquences financières graves en raison de la perte de leur emploi.

Pour faire la lumière sur cette question, cette étude examine les trajectoires d'emploi et de salaires des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz au cours des dernières années. Selon les résultats, pour de nombreux travailleurs dans cette situation, les pertes d'emploi entraînent une baisse du revenu d'emploi substantielle et persistante. Cependant, comme le montrent Morissette et Qiu (2020) et Chen et Morissette (2020), ce résultat ne se limite pas à l'industrie du pétrole et du gaz.

Cela dit, les chiffres montrent clairement que les conséquences financières de la perte d'un emploi ne sont pas uniformes pour tous les travailleurs déplacés. Qu'ils perdent leur emploi dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz ou dans celle des activités connexes de soutien, ce ne sont pas tous les travailleurs déplacés qui subissent des baisses de salaires. Trois ans ou cinq ans après avoir perdu un emploi, une grande proportion de travailleurs déplacés gagnent plus que ce qu'ils gagnaient l'année précédant la perte de leur emploi.

Comme mentionné ci-dessus, dans cette étude, on quantifie les baisses de revenus d'emploi et les hausses de revenus d'emploi observées après la suppression d'emploi, mais les calculs ne tiennent pas compte de la croissance des revenus perdue en raison de la perte d'emploi. De la même façon, l'étude ne tient pas compte de la possibilité que des incitatifs pour encourager les entreprises à participer à l'économie verte puissent créer des occasions d'emploi pour certains travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz dans un avenir rapproché. Puisque l'étude porte sur la période allant de 1995 à 2016, elle ne peut pas fournir d'estimations des pertes de revenus d'emploi à court terme subies par les travailleurs de l'industrie du pétrole et du gaz déplacés depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il demeure un degré élevé d'incertitude en ce qui concerne les résultats après la suppression des emplois de ces travailleurs. Alors que les entreprises de l'industrie du pétrole et du gaz réduisent leur production et leurs dépenses en immobilisations en 2020, certains travailleurs œuvrant dans ce secteur et dans des industries qui fournissent des intrants à ce secteur sont susceptibles de perdre leur emploi dans un avenir rapproché (Wang, 2020). On ne sait pas si ces travailleurs s'adapteront de la même manière que les travailleurs déplacés au cours de la période allant de 1995 à 2016.

Malgré ces limites, l'étude dresse un portrait nuancé des résultats après la suppression des emplois des travailleurs mis à pied dans l'industrie du pétrole et du gaz. Ce portrait nuancé ne supporte pas l'hypothèse selon laquelle **tous** les travailleurs déplacés des secteurs de production d'énergie subissent une baisse substantielle de revenu d'emploi après avoir perdu leur emploi. Il n'appuie pas non plus l'hypothèse selon laquelle **tous** les travailleurs déplacés de ces secteurs vivent une transition sans heurt vers un nouvel emploi après avoir perdu leur emploi.

Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz

Références

Chen, W.H., et R. Morissette. 2020. *Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie traditionnels s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie de l'extraction de charbon*. Aperçus économiques, n° 124. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Jacobson, L. S., R. J. Lalonde, et D. G. Sullivan. 1993. « Earnings Losses of Displaced Workers ». *The American Economic Review* 83 : 685 à 709.

Morissette, R., X. Zhang, et M. Frenette. 2007. *Les pertes de gains des travailleurs déplacés : données canadiennes extraites d'une importante base de données sur les fermetures d'entreprises et les licenciements collectifs*. Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 291 Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Morissette, R., H. Qiu, et P.C.W. Chan. 2013. « Le risque et le coût des pertes d'emploi au Canada, 1978-2008 ». *Revue canadienne d'économie* 46 (4) : 1480 à 1509.

Morissette, R., et H. Qiu. 2020. *Turbulence or Steady Course? Permanent Layoffs in Canada, 1978-2016*. Étude n° 76 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Wang, W. 2020. *La baisse de la production et des investissements dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada et les répercussions sur l'économie*. Aperçus économiques, n° 109. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.